





## RÈGLEMENTS DU CAMPING – SAISONNIERS\* - Voir aussi règlements "général" du camping


« Le respect, c'est ce qui transforme un simple lieu en vraie communauté. »


 **Ouverture du camping :**  **1er mai pour tous**  
Exception possible uniquement pour libérer un terrain lors d'un départ, ou autre sur rendez-vous.


 **Fin de la saison :**  **Lundi de l'Action de grâce**  
Exception pour les "snowbirds" (frais supplémentaires \$\$).


 **Fermeture de la barrière (hiver) :**  **31 octobre** – Sans exception.


 **Hors saison :** Aucun service n'est offert hors saison.


 **Communication officielle :** Courriel : info@campingstejustine.ca

 **Dépôt hors saison :** Si vous souhaitez effectuer un virement Interac **hors saison**, veuillez nous contacter par courriel à l'avance afin de confirmer que le virement pourra être accepté (notamment si nous sommes à l'extérieur du pays).


 **Aménagement / Construction / Rénovation (\$) :** Avant d'effectuer tout travail (patio, cabanon, clôture, aménagement, etc.), vous devez :  
✓ Soumettre une **demande d'autorisation** avec croquis (dimensions, emplacement) à l'accueil ou par courriel, et obtenir une approbation **avant** le début des travaux. ✓ Obtenir l'autorisation pour les travaux. ⌚ Travaux permis de **9 h à 17 h**, du **1er mai au 20 juin** et **après la fête du Travail**. ⚠ Respectez les **limites de votre terrain**. 🚫 Tout bris de tuyaux (eau, électricité, etc.) causé par des travaux est à la charge du locataire.


 **Patio/balcon :** Il n'est pas permis d'assembler ou de relier les patios entre voisins. (Droit acquis) Un minimum d'espace est requis selon la grandeur du terrain. Voir avec la direction.


 **Appareils électriques (\$) :** Tout appareil **supplémentaire** (chauffe-terrasse, air climatisé, chauffeferette etc.) doit être déclaré à la Direction.  
🚫 L'air climatisé ou le chauffage doit être éteint en votre absence si vous quittez pour plus d'une journée.


 **Arbres / Végétation :** 🚫 Il est **strictement interdit** de couper, émonder, déraciner, écorcer, planter des clous, endommager tout arbre, arbuste ou plante, sans autorisation.

 **Assurances :** Une preuve d'assurance **responsabilité civile de 2 000 000 \$** doit être fournie à l'administration **chaque saison**.

 **Barrière :** Votre **autocollant** (obligatoire) doit être visible côté **passager** ou vous devez présenter votre carton afin qu'il soit visible de l'accueil. 📄 Les saisonniers sont **responsables d'aviser leurs visiteurs** de se présenter à l'accueil dès leur arrivée et d'acquitter les frais applicables (enregistrement obligatoire) et de faire respecter les règlements, y compris la vitesse.

 **Bloc sanitaire/Toilettes :** Laveuse-sécheuse au coût de \$2.00/cycle (\$1.00 ou \$0.25). Les machines ne prennent pas les \$2.00. Nous demandons votre collaboration afin de laisser l'endroit propre à votre départ. "Si vous laissez une trace, pensez à faire place nette – un petit geste pour un grand confort collectif."


 **Bois (\$) :** 🚫 Le bois provenant de l'extérieur est **interdit**. 📦 Livraison du bois (corde) en semaine de préférence. 📄 Prix 2025 (taxes incluses) : ½ corde : **72 \$**, une corde : **100 \$**, 3 cordes (une seule livraison sur un terrain) : **270 \$**

 **Cabanon (\$) :** • Maximum 1 cabanon par terrain (sauf droit acquis), dimensions maximales : 10' x 10', Doit être situé au fond de votre terrain.  
📄 Autorisation obligatoire auprès de la Direction

 **Chien** (Maximum de 2 chiens par terrain). **Les chiens doivent être tenus en laisse, sous le contrôle de son maître en tout temps, s'il n'est pas dans un enclos.**

🚫 Aucun comportement agressif ni aboiement excessif ne sera toléré, afin de respecter la quiétude du voisinage. Il est **interdit** de laisser un chien sans surveillance. ✖ Chiens interdits à la piscine et dans les blocs sanitaires. 🐾 Vous devez ramasser immédiatement.

**Clôtures pour animaux :** Hauteur max. à l'arrière et sur les côtés : **48 pouces**. En façade : max. **36 pouces**, avec un **minimum de 5 pieds de recul** du poteau de numéro de terrain


 **Communication :** 📱 La majorité des communications se fait via le groupe Facebook des saisonniers : [facebook.com/groups/1472005729824665](https://facebook.com/groups/1472005729824665) 📧 Les documents officiels sont envoyés par courriel info@campingstejustine.ca

🚫 **Comportement (Respect) :** « Le respect est de mise, autant dans les gestes que dans les paroles. » Aucun comportement irrespectueux, intimidant, menaçant, violent ou acte de vandalisme ne sera toléré. ⚠ Pourrait entraîner l'expulsion immédiate sans remboursement.

 **Corde à linge :** ✓ Autorisée uniquement à l'arrière de votre roulotte et discrète.


 **Couvre-feu :** 🕒 Le couvre-feu est à **23 h**.

🔊 **EN TOUT TEMPS**, de jour comme de soir, le niveau sonore doit être respectueux, afin de ne pas déranger le voisinage et la quiétude des campeurs.

 **Gazebo/Chapiteau\* :** Le gazebo ou chapiteau peut être réservé (avec la direction) si vous désirez recevoir un groupe (famille et amis), afin de respecter la quiétude de chaque campeur et les règlements.

 **Déchets/Poubelles/Recyclage :** SVP RESPECTEZ LES BACS. Il est **interdit** de déposer des ordures dans les poubelles des blocs sanitaires.

🚫 **AUCUN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION/BRIQUES ETC. DANS LES BACS.** Vous devez les apporter dans un centre de recyclage.

 **Dépanneur / Crèmerie :** Disponible sur place (Eau, breuvages, Croustilles, produits de base, Propane (bouteille verte), Butane, Chasse-moustiques, Sacs à feuilles, Confiseries, crème glacée, glace etc.) 🙌 Merci d'encourager le commerce local!

 **Départ / Vente :** 📄 Voir les clauses du contrat. Avant de vendre :

- ✓ Vous devez aviser la direction.
- ✓ L'acheteur doit être **rencontré et approuvé** par la Direction
- ✓ Un **nouveau contrat** doit être signé.
- ✓ Des **frais de 75 \$ + taxes** s'appliquent au transfert.

💰 **Le prix du terrain est sujet à changement.** 🚫 **Les dépôts ne sont ni remboursables ni transférables.** La revente incluant un dépôt ou une saison déjà payée **n'est pas autorisée.** 🌿 **Au moment du départ**, le terrain doit être laissé propre et libre de toute structure, sauf si une autorisation a été obtenue au préalable auprès de la direction.

🚰 **Eau potable :** 💧 L'eau est **potable**, sauf en début de saison (traitement au chlore), jusqu'à l'annonce du premier résultat de test d'eau.

🔍 Tests effectués environ aux deux semaines (résultats disponibles sur demande). 📢 Annonces et alertes dans le groupe Facebook : [facebook.com/groups/1472005729824665](https://facebook.com/groups/1472005729824665)

🚗 **Véhicules électriques (\$) / Voiturette de golf (droit acquis) (\$) / Triporteur (\$) :** Tout véhicule électrique doit être déclaré à la Direction afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la borne de recharge (voiture).

🚰 **Égouts :** Votre branchement doit être **propre** et **étanche**. 🚫 Il est **strictement interdit** de vider vos eaux (grises ou noires), même partiellement, ailleurs qu'aux endroits désignés. ⚠️ Tout non-respect peut entraîner une **amende** et/ou **expulsion immédiate**.

⚙️ **Électricité / Plomberie / Installations :** Il est **interdit de modifier** les installations électriques ou de plomberie fournies par le camping. Respectez le **voltage fourni**. ⚠️ Des frais peuvent s'appliquer en cas de **surcharge répétée** des disjoncteurs.

🔥 **Feux de camp :** Suivez et respectez les **avis d'interdiction SOPFEU** (application ou groupe Facebook). Votre feu ne doit pas dépasser **12 pouces (30 cm)** au-dessus du rebord. 🚫 Ne laissez **jamais un feu sans surveillance**. 🌙 Éteignez votre feu avant de regagner votre unité. ♻️ Les **cendres froides** doivent être vidées dans le bac prévu à cet effet (près des poubelles).

🍂 **Feuilles (Printemps et automne) :** 🌿 Merci de contribuer à la propreté du terrain en **ramassant vos feuilles** à l'automne.

- ✓ Les déposer au fond de la rue principale, à gauche (section compost, feuilles seulement)
- ✓ Ou dans des **sacs à feuilles à l'entrée de votre terrain**. (Feuilles uniquement, les sacs trop lourds ne seront pas ramassés.)

🌿 **Gazon / Pelouse / Entretien du site :** Chaque saisonnier est **responsable de l'entretien** de son terrain (pelouse, feuilles, etc.).

🕒 La coupe de pelouse est permise entre **9 h et 17 h**.

💰 Des frais pourraient être exigés si l'entretien du site n'est pas effectué adéquatement.

🌳 Il est permis de nettoyer la **partie boisée** de l'arrière du terrain (feuilles mortes), sans toutefois endommager la végétation (arbres, arbustes, etc.).

🌿 **Herbe à poux / Herbe à puce :** ⚠️ Présence possible d'herbe à poux ou à puce en bordure du boisé.

🌐 **Internet :** Pour le service internet (saisonniers), veuillez contacter la **Coop CSUR** : 📞 450-451-2787

🚰 **Lavage de votre roulotte :** ✓ Il est permis de laver votre roulotte / VR deux **fois** par année (printemps et automne), avec un seau d'eau, **en semaine**, lorsque la demande en eau est faible. Un seul puit pour tout le camping.

🚫 Il est **interdit** de laver tout autre véhicule (auto, remorque, etc.).

🚲 **Motocyclette, vélos et voiturettes :** 🚫 Les VTT ou motocross sont interdit. La circulation en moto de promenade est autorisée seulement pour **entrer et sortir** du camping en tout respect. 🚫 Aucun vélo permis **après la brunante**, pour la sécurité de tous.

⚠️ Les **cyclistes et voiturettes de golf** doivent aussi respecter la **limite de vitesse**.

⚠️ **Pannes (eau, électricité, etc.) :** 📢 En cas de panne, les avis sont diffusés via le groupe Facebook des saisonniers.

✉️ **Plaintes :** Toute plainte (couvre-feu, bruit, chiens, etc.) doit être : ✓ Transmise par écrit à : [info@campingstejustine.ca](mailto:info@campingstejustine.ca)  
📌 Elle sera traitée de façon **confidentielle et anonyme**.

❄️ **Réfrigérateur (\$) :** Un réfrigérateur extérieur doit être installé dans un **endroit fermé et non visible** de la rue. Toute installation doit être **déclarée et approuvée** à l'accueil.

🌿 **Respect de la nature, de l'environnement, des puits et des installations septiques :** Pour préserver l'environnement et la qualité de l'eau, nous recommandons fortement l'utilisation de produits écologiques et biodégradables.

🏠 **Sous-location / Prêt interdit :** 📄 (Voir clauses 1.1 et 4.1 du contrat)

🚫 Il est **interdit** de louer ou prêter votre équipement ou terrain en votre absence.

✓ Seules les personnes **inscrites au contrat et ayant acquitté leurs frais saisonniers** sont autorisées à occuper les lieux.

🚗 **Stationnement :** Vous devez stationner **sur votre propre terrain**. Si vous manquez d'espace, utilisez les **stationnements de la rue principale**, entre la 2e et la 3e avenue. 🚫 Il est interdit de stationner dans les rues ou sur un terrain qui ne vous appartient pas.

🚫 **Site sans fumée :** 🚫 Il est **interdit de fumer** dans les espaces publics tels que : Accueil, Piscine, Blocs sanitaires.  
🙏 Merci de ne pas jeter vos mégots par terre.

📞 **Urgences :** 📌 En cas d'urgence **mineure ou d'une plainte** : appelez le bureau au **450-764-3636**. 📞 Si ça ne répond pas, **rappelez une 2e fois**. 📞 En cas d'urgence **majeure** : composez le **911**, ou le **811** pour Info-Santé

📄 **Vente / Départ :** 📄 (Voir les clauses 4 et 5.1 du contrat) : Avant toute vente :

✓ **Informez la direction.** ✓ Votre acheteur doit être **rencontré et accepté** par la direction

✓ Un **nouveau contrat** (prix et conditions à jour) doit être signé. 💰 Des frais de **75 \$ + taxes** s'appliquent pour le transfert

🚫 Aucune vente incluant le paiement de la saison ou le dépôt n'est autorisée.

🏠 À votre départ, le terrain doit être propre, sans dommage, libéré de toute structure non approuvée par les nouveaux locataires ou la direction.

🚲 **Vitesse : MAXIMUM 8 KM.** Les **cyclistes et voiturettes de golf** doivent aussi respecter la **limite de vitesse**.

📄 **Visiteurs :** Vos invités doivent acquitter les **frais d'admission de jour ou de nuit**.

📄 Il est possible d'acheter des **passes visiteurs en lot** à l'accueil. 📌 Voir aussi la section **Sous-location / Prêt interdit**.

\* La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande, à sa seule discrétion et/ou d'exiger des frais supplémentaires, s'il y a lieu. Les règlements peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Les versions à jour sont disponibles en tout temps dans la section « Saisonniers » du site web du camping : [www.campingstejustine.com](http://www.campingstejustine.com).

👉 Chaque saisonnier reconnaît avoir été informé des présents règlements, et qu'une version à jour est disponible dans la section « Saisonniers » du site web de l'entreprise. Le ou les saisonnier(s) ayant signé le contrat sont responsables d'informer toutes les personnes inscrites au contrat et de s'assurer qu'elles prennent connaissance des règlements.